



En application de la loi  
n° 82-213 du 2/03/1982  
le présent acte a été déposé  
à la Préfecture de Nanterre  
le.....7. AVR. 2017.....  
et publié le.....7. AVR. 2017  
Le directeur général des services

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Affectation du résultat budgétaire de 2016**

Séance du 29 mars 2017

Convocation du 23 mars 2017

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-trois mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Louis Oheix,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etaient absents:

M. Thierry Legros,  
M. Xavier Tamby,  
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 29 mars 2017

**OBJET : Affectation du résultat budgétaire de 2016**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 pour le budget de la Ville,

Vu le budget primitif de l'exercice 2017 qui reprend les résultats de l'exercice 2016,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en 2016 au budget communal (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de 3 225 704,71 €,

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE :

- d'affecter 1 130 696,62 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2017 ;
- de reprendre le solde, soit 2 095 008,09 €, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2017.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Benjamin Lanier', is written over the text 'le maire'. A horizontal line is drawn under the signature.